



## Recensement et identification des centres équestres corses

**Porteur du projet (et Maîtrise d'œuvre)**  
Comité Régional d'Equitation Corse

**Assistance à Maîtrise d'ouvrage (et Maîtrise d'œuvre) :**  
Délégation régionale des Haras nationaux



### Présentation de l'opération

L'opération de recensement et d'identification de la cavalerie des centres équestres corses a été montée, en collaboration entre les Haras nationaux et le Comité Régional d'Equitation corse, avec des financements de l'Europe et de la Collectivité territoriale de Corse, sur proposition de l'Office du développement et de l'aménagement rural corse (ODARC).

Il a été proposé aux établissements hippiques corses une mise aux normes administratives et zootechniques définitive de leur cavalerie :

- identification et délivrance des documents d'accompagnement (livret),
- pose des transpondeurs électroniques (puce) de tous les chevaux,
- élaboration des registres d'écurie.



En échange d'un engagement à ne plus faire rentrer dans leur établissement d'équidé non doté d'un document d'identification en règle vis à vis de la réglementation française est proposé à chaque établissement le passage d'un agent des Haras nationaux pour identifier et poser les transpondeurs à des conditions financières réduites de 50%.



## Compte rendu d'exécution du contrat

Le **28 septembre 2005** a été adressé une note à l'attention de tous les centres équestres de Corse du sud afin de les informer de la mise en place de ce dispositif.

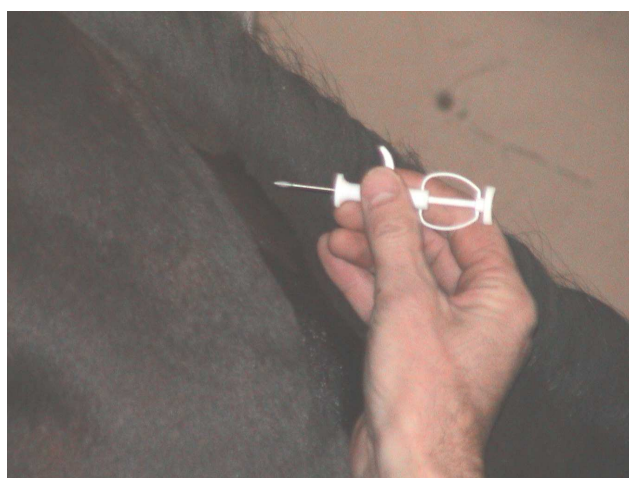
Le Comité Régional d'Equitation corse se charge de recenser les demandes et comptabilise le nombre de chevaux à identifier et/ou à pucer. Les éleveurs d'équidés de course, de sport ou de loisir peuvent profiter de l'occasion pour faire pucer leurs élèves.

Le Comité Régional d'Equitation envoie ensuite un avis de passage et des précisions sur les formalités pratiques des opérations.

Pour le déroulement de cette identification, la Délégation régionale travaille en coopération avec le Secteur Sud-est des Haras nationaux qui est en chargé sur le terrain avec la mise à disposition d'un de ses agents techniques, monsieur Jean-Claude LORENZONI.

Par note du **21 novembre 2005** il a été précisé que les centres équestres ont la possibilité, au lieu d'attendre le passage de l'identificateur des Haras nationaux, de s'adresser à leur vétérinaire pour les opérations d'identification et de pose de transpondeur sur des chevaux stationnés dans leur établissement et de demander le versement de la subvention correspondante aux Haras nationaux.

Concrètement, si le centre équestre choisit comme prestataire son vétérinaire, la procédure sera la suivante :



1. le centre équestre informe le CRE de son intention de faire réaliser les identifications et la pose des transpondeurs par un vétérinaire ;
2. le vétérinaire facture au centre équestre (ou au propriétaire des chevaux stationnés) sa prestation selon son tarif habituel ;
3. le centre équestre collecte auprès de chaque propriétaire les chèques de 25 € (établis à l'ordre des Haras nationaux) pour chaque identification réalisée et par conséquent pour chaque livret demandé ;
4. le centre équestre remplit le bordereau de recensement en y faisant figurer la totalité des chevaux présents sur le site et pour chacun d'entre eux la prestation réalisée par le vétérinaire ;
5. il transmet les chèques de 25 €, le bordereau de recensement et les documents zootechniques établis par le vétérinaire au CRE, ainsi qu'un RIB pour le versement de la subvention ;
6. le CRE transmet après vérification l'ensemble aux Haras nationaux ;
7. les Haras nationaux versent au centre équestre la subvention correspondant à :

8,00 €	par signalement relevé
5,85 €	par transpondeur posé

8. le centre équestre a la responsabilité de reverser aux propriétaires la part de subvention venant en déduction des frais engagés pour l'identification de leurs chevaux;
9. le CRE adresse au centre équestre le registre d'écurie après enregistrement.

Ce complément des dispositions de l'opération lui donne de la souplesse et permet à chaque établissement de choisir librement son prestataire. Il a cependant l'inconvénient d'introduire une lourdeur de procédure.

L'identification dans le cadre de cette opération de recensement systématique a réellement commencé sur le terrain le **1<sup>er</sup> décembre 2005**.

### **Le calendrier :**

Cette opération se déroulera en deux campagnes :

Décembre 2005 – février 2006 : Corse du Sud

Septembre 2006 – février 2007 : fin de la Corse du Sud et Haute Corse

Chaque opération comprend le travail de recensement effectué en amont par le CRE corse

### **Organisation du travail sur le terrain :**

12 semaines – campagne 2005-2006

20 semaines - campagne 2006-2007

### **Tarifs Haras nationaux subvention déduite :**

	Tarif TTC
Identification + livret	8 + 25 = <b>33 €</b>
Puce	<b>7 €</b>
<b>Total</b>	<b>40 €</b>